EuropaLoire

Lettre d'information

Mouvement Européen Loire

Novembre 2026 - Année 7 - N°69

Edito

Sécurité et souveraineté numérique sont devenus des sujets de préoccupation majeurs pour les États de l'Union européenne. Une partie de ce numéro est consacrée à ces sujets : construction d'une architecture européenne de cybersécurité, accompagnement de l'expansion rapide des centres de données pour l'IA et le projet IRIS, programme de connectivité avancée élaboré par l'UE face à Starlink et que nous présente Pierre Mandon.
L'Arctique est devenu un espace très convoité par nombre de puissances. Il a fait l'objet d'un sommet en septembre au cours duquel les dirigeants européens ont affirmé leur intérêt pour ce territoire. Colette Modion nous présente les enjeux et la stratégie affichée par l'UE.
L'immigration est également un sujet qui divise. Le Conseil européen d'octobre, dont vous trouverez un résumé des travaux, s'est notamment penché sur la question et prévoit d'y revenir. Pour l'heure, le Pacte asile et migration voté en 2024 est entré en application en juin 2026. Il vise à remédier à plusieurs failles de la politique d'asile européenne mais suscite de fortes controverses. Ses partisans soulignent qu'il améliore le contrôle des frontières, simplifie les procédures et renforce la solidarité entre États membres. Ses détracteurs dénoncent le durcissement de la politique migratoire de l'UE. Daniel Imbert Magand, très investi dans la protection des droits de l'homme, nous expose son point de vue.
Près de chez nous, il faut saluer l'intégration du lycée Jean Puy dans le réseau des écoles ambassadrices du Parlement européen, et le bel engagement des enseignants et élèves dans une riche programmation à laquelle s'ajoute un partenariat avec la Maison de l'Europe de la Loire dans le cadre d'un échange franco-allemand.
Vous trouverez également dans ce numéro une analyse du résultat des élections en Serbie et, dans la rubrique « idées de lecture », une sélection de beaux livres sur les montagnes d'Europe, autant de pistes de cadeaux pour les fêtes de fin d'année !

Marthe-Claire PORTRAN



L'édito	1
IRIS²....	1-2
Politique migratoire....	3-4
Serbie : le réveil démocratique.....	4
L'Arctique....	5-6
Conseil européen....	6
Actualités MEF....	7
L'Europe près de chez vous	8
Idées lecture	8

Organisée par
Librairie de Paris
en partenariat avec MEF Loire

Rencontre avec
Aurélien Antoine
Mardi 24/11 à 18h00
Librairie de Paris

Le Royaume-Uni,
une société libérale en péril

entrée gratuite sur inscription
www.librairiedeparis.com
ou **en librairie**
ou au **04 77 49 21 21**



IRIS² : l'Europe face au monstre Starlink

Il aura fallu plus de quatre ans et une facture qui a plus que doublé pour que l'Europe franchisse, au cours de l'été 2026, une étape décisive. Le 7 août, la Commission européenne et le consortium SpaceRISE ont signé l'accord de mise en œuvre d'IRIS² (*Infrastructure for Resilience, Interconnectivity and Security by Satellite*). Le programme quitte la planification pour le déploiement à grande échelle. La constellation comptera 348 satellites, dont 330 en orbite basse et 18 en orbite moyenne, soit 66 de plus qu'annoncé, avec des premiers lancements attendus en 2029.

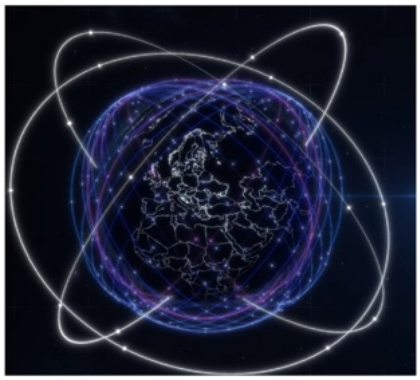
« Aujourd'hui, nous franchissons une étape décisive pour la sécurité et la souveraineté numérique de l'Europe », a déclaré le commissaire européen à l'industrie de défense et à l'espace, Andrius Kubilius. Il assure que l'accord permettra d'augmenter de plus de 60 % les capacités gouvernementales sécurisées de l'Union (ESA - IRIS² reinforced and accelerated as implementation advances)

IRIS² : l'Europe face au monstre Starlink (suite et fin)

> ***Starlink, le géant du satellite***
>
> *Lancé par l'entreprise américaine SpaceX, fondée par Elon Musk, Starlink est aujourd'hui le principal réseau mondial d'internet par satellite. Sa constellation de satellites en orbite basse permet de fournir un accès à internet à haut débit dans de nombreuses régions du monde. Avec plusieurs milliers de satellites en service et environ dix millions d'abonnés, il constitue la référence du secteur des télécommunications spatiales.*

Un écart d'échelle entre les deux programmes

La comparaison éclaire moins qu'elle ne trompe. Starlink est né comme un service commercial grand public, devenu au fil des conflits un outil stratégique. IRIS² suit le chemin inverse : conçu pour les gouvernements, les armées et les services de secours, il ne vise pas les abonnés mais la continuité des communications sensibles. Les 66 satellites ajoutés en août sont d'ailleurs tous dédiés à la défense, à la sécurité et aux urgences. Son véritable pendant n'est pas Starlink, mais **Starshield**, la déclinaison gouvernementale du réseau de SpaceX.



Une dépendance révélée par la guerre

L'origine du programme tient en une prise de conscience. Avec la guerre en Ukraine, l'accès à Starlink a permis de maintenir des communications là où les réseaux terrestres étaient détruits, mais il a aussi montré qu'une entreprise privée étrangère pouvait peser sur les conditions du service. Kiev, qui continue de s'appuyer sur le réseau de Musk pour ses communications militaires, figure d'ailleurs parmi les pays que Bruxelles dit prêts à accueillir dans IRIS² une fois la constellation opérationnelle. Pour une Union qui a fait de l'« autonomie stratégique » un mot d'ordre, l'équation était devenue difficile à ignorer. Après Galileo et Copernicus, IRIS² constitue sans aucun doute le troisième plus grand programme spatial européen. **L'Europe cherche la solution dans la téléphonie mobile par satellite**.

Une gestation chaotique

Le chemin a été tout sauf linéaire. Lancé en 2022 sur la base d'une estimation d'environ 6 milliards d'euros, le projet voit son coût grimper à environ 15,6 milliards d'euros. Le financement reposera sur le budget européen 2028-2034 et sur des contributions des États membres et de pays tiers. La Pologne et la Hongrie ont déjà inscrit respectivement 656 millions et 500 millions d'euros, tandis que l'Espagne a annoncé des investissements compris entre 1,6 et 2 milliards d'euros. De son côté, **Eutelsat**, opérateur français leader mondial des communications par satellite, s'est engagé à hauteur d'environ 2 milliards d'euros et prévoit de renforcer sa propre constellation « OneWeb » pour assurer la transition jusqu'à l'entrée en service d'IRIS².

Les épreuves à venir

Le plus dur commence, car la phase industrielle est celle où les programmes européens se heurtent aux retards. Tenir 2029 suppose de commander dans les temps satellites, lancements et stations au sol. M. Kubilius lui-même, le 10 septembre, lors du **Sommet international sur l'espace** organisé à Paris, disait espérer célébrer dans trois ans une mise en œuvre réussie. L'échéance pèse d'autant plus que les besoins sont immédiats : le 16 octobre, à son arrivée au Conseil européen de Bruxelles, alors que Kiev se plaint de restrictions imposées à Starlink, la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères, Kaja Kallas, a reconnu que l'Europe « ne peut pas remplacer cette capacité à court terme » : **Ukraine : l'ordre de brider la branche militaire de Starlink émanerait de la Maison Blanche, l'UE dit ne pas pouvoir remplacer Starlink à court terme - RTBF Actus**

IRIS² ne se jugera donc pas à l'aune de Starlink, mais à celle de son propre objectif : permettre à l'Europe de disposer, d'ici 2030, d'un réseau sécurisé et entièrement placé sous son contrôle. Dans un secteur où la vitesse compte autant que la souveraineté, le programme est autant un test industriel que politique.

IRIS² : Une dynamique croissante à travers l'Europe - YouTube



Pierre MANDON



Politique migratoire : Quand l'Europe oublie ses valeurs

Article 2 du Traité sur l'Union européenne : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Quand l'Europe oublie ses valeurs, elle se lance dans une fuite en avant dont seuls les populismes et démagogues sortent vainqueurs. La politique migratoire en est malheureusement une bien triste illustration.

Le Pacte sur la migration et l'asile, adopté en 2024 mais entré en vigueur le 12 juin 2026, constitue une sérieuse avancée sécuritaire. Ce Pacte renforce la lutte contre l'immigration irrégulière dans l'UE et accélère l'éloignement des personnes en situation irrégulière vers leur pays d'origine ou de transit. Il prévoit également une nouvelle procédure de filtrage aux frontières de l'Union européenne, afin que le traitement des demandes d'asile pour les personnes peu susceptibles de l'obtenir soit plus rapide (certains diront plus expéditif). Enfin, il renforce la solidarité entre États membres en leur permettant de choisir entre accueillir une partie des demandeurs d'asile ou apporter un soutien financier et logistique aux pays sous pression migratoire(1). Salué par une bonne partie de la droite, ce texte a été en revanche dénoncé par ceux qui restent encore attachés à des valeurs que certains jugent désuètes. Parmi les mesures les plus contestées figurent la généralisation des périodes de détention des étrangers dans des conditions trop souvent dégradées, le traitement externalisé des demandes d'asile directement aux frontières ou encore la possibilité d'éloigner les étrangers vers des pays dits tiers (c'est-à-dire ni le pays d'origine, ni un pays de l'Union européenne) dans lesquels ils n'ont aucun lien. Une limite est cependant prévue puisque l'Etat tiers doit être un pays « sûr », c'est-à-dire où la liberté et la sécurité du ressortissant étranger n'y soient pas menacées. En revanche, le caractère démocratique de ces pays n'est pas exigé, ce qui permet d'y ranger des pays comme l'Egypte, la Tunisie, le Kosovo, l'Inde, etc.

On sait aussi que l'action de Frontex(2), l'agence européenne chargée de contrôler les frontières de l'espace Schengen fait l'objet de critiques fréquentes de la part des organisations internationales en particulier pour son budget considérable et en augmentation régulière (plus de 900 millions d'euros !), son absence de transparence, son comportement lors des opérations de sauvetage en mer et de manière plus générale sa difficulté à respecter les droits fondamentaux tels qu'ils sont énoncés dans l'Union européenne(3).

Comme si tout cela ne suffisait pas, les ministres des 27 Etats membres se sont réunis le 1er octobre 2026 au Luxembourg avec l'espoir de protéger encore un peu plus une Europe sous pression(4) en adoptant définitivement un Règlement sur le retour(5). Déjà approuvé par le Parlement européen le 17 juin 2026, ce Règlement a pour but affiché de se débarrasser des personnes étrangères en situation irrégulière puisque selon James O'Callaghan, le ministre de la justice irlandais : « Environ deux tiers des personnes ayant reçu l'ordre de quitter l'UE restent sur le territoire de l'UE ».

Le nouveau règlement impose aux étrangers concernés de coopérer à leur propre départ, notamment sur leur identification, sous peine de se voir infliger des sanctions financières (réduction des prestations ou allocations, refus des incitations financières au départ), administratives (allongement de l'interdiction d'entrée) voire des sanctions pénales dès lors que le droit interne le permet. Le Règlement prévoit également un régime particulier pour les ressortissants de pays tiers qui présentent des risques pour la sécurité. Par exemple, les États membres peuvent prononcer une interdiction d'entrée d'une durée indéterminée ou placer un ressortissant en rétention pour une période supérieure à 24 mois !

Mais l'une des mesures phares est sans doute la possibilité de renvoyer un étranger non plus vers son pays d'origine mais vers un pays tiers dès lors que le pays d'origine refuse de l'accueillir. Ces « hubs de retour », pour reprendre une expression à la mode, sont des centres de rétention implantés hors de l'Union européenne pour y envoyer les migrants en situation irrégulière ou des déboutés du droit d'asile. On sait déjà que plusieurs pays (Allemagne, Autriche, Danemark, Grèce, Pays Bas) poussent à la mise en place au plus vite de ces hubs de retour et que d'autres sont candidats pour les accueillir (on parle de l'Ouganda, du Rwanda, de l'Ouzbékistan par exemple).

(1) https://www.touteleurope.eu/societe/que-contient-le-pacte-europeen-sur-la-migration-et-l-asile/

(2) Pour une présentation assez complète de l'agence, voir : https://www.touteleurope.eu/institutions/qu-est-ce-que-l-agence-europeenne-de-garde-frontieres-et-de-garde-cotes-frontex/

(3) Voir encore récemment l'enquête du Monde : Frontex continue sa mission en Grèce, malgré de graves violations des droits des migrants, Le Monde 18 juillet 2026

(4) Le Monde samedi 3 octobre 2026 page 6 : L'UE veut encore durcir sa politique migratoire.

(5) https://data.consilium.europa.eu/doc/document/PE-40-2026-INIT/fr/pdf

Politique migratoire (suite et fin)

Ces hubs de retour ont été expérimentés au Royaume-Uni en 2022 lorsque Boris Johnson, alors Premier ministre, avait passé un accord avec le Rwanda. L'expérience s'est révélée coûteuse et peu efficace avant d'être fortement contestée devant les tribunaux puis finalement abandonnée. L'idée a été reprise par Giorgia Meloni, présidente du Conseil italien, qui a passé des accords avec l'Albanie en 2023. Malgré l'opposition des tribunaux italiens qui invalident les transferts en Albanie ou contestent la notion de « pays sûr », des étrangers sont détenus dans la plus parfaite opacité et dans des conditions indignes qui ont suscité des critiques virulentes d'Amnesty International, dénonçant des atteintes à l'Etat de droit et un péril pour la liberté et les droits des personnes détenues(6).

C'est donc ce modèle contesté qui a été adopté à une très large majorité par les ministres (deux abstentions et un vote contre de l'Espagne). Emmanuel Macron a dénoncé ces hubs de retour, contraires selon lui aux principes fondamentaux de l'Union européenne et il a indiqué qu'il ne les mettrait pas en place. Pour autant, la France a voté en faveur de ce nouveau Règlement européen, si bien que les centres de retour sont un outil utilisable par un prochain gouvernement. Il n'est dès lors pas étonnant que le Rassemblement national se soit félicité d'un texte européen (ce n'est pas si fréquent !) et que ses eurodéputés n'aient pas hésité à le voter à Strasbourg.

Le règlement va maintenant être publié au Journal officiel de l'Union européenne et entrera en vigueur le lendemain. Un certain nombre de dispositions, notamment celles relatives aux plateformes de retour, pourront s'appliquer immédiatement pour les Etats qui le souhaitent. D'autres règles, qui nécessitent des travaux préparatoires, s'appliqueront un an après l'entrée en vigueur du règlement. Pour les derniers croyants aux droits de l'homme universels et à une Europe des Lumières, la pilule est amère.

(6) Rapport Amnesty International 20 août 2026 : Italie. L'accord migratoire désastreux conclu avec l'Albanie doit servir de « signal d'alerte » pour mettre fin aux plans cruels de l'UE en matière de migration disponible à l'adresse : https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2026/08/italy-disastrous-offshore-agreement-with-albania-must-serve-as-a-wake-up-call-to-end-eus-cruel-migration-plans/
Voir aussi Le Monde 20 août 2026

Daniel IMBERT-MAGAND



Serbie : le réveil démocratique à l'épreuve du pouvoir

Alors que la mobilisation lycéenne et étudiante en France interroge la place de la jeunesse dans le débat public, la Serbie offre un exemple saisissant de son potentiel politique : celui d'un mouvement capable de passer de la contestation à la conquête du pouvoir.
La victoire du mouvement étudiant aux élections législatives du 25 octobre ouvre une nouvelle séquence politique en Serbie. Au-delà de la défaite du camp nationaliste d'Aleksandar Vučić, elle pose une question centrale : cette alternance peut-elle déboucher sur un véritable renouveau démocratique et relancer la perspective européenne du pays ?

De la rue aux urnes
Tout est parti du drame de Novi Sad, en novembre 2024, lorsque l'effondrement de l'auvent d'une gare a causé la mort de seize personnes. La catastrophe a déclenché une mobilisation contre la corruption et le manque de transparence des institutions. Porté par les étudiants, le mouvement a progressivement fédéré une contestation plus large du pouvoir en place.
En remportant les élections, cette mobilisation citoyenne a démontré sa capacité à transformer la protestation en alternative politique. Mais la victoire électorale ne suffira pas à restaurer la confiance : indépendance de la justice, liberté des médias, transparence de l'action publique et lutte contre la corruption constituent autant de chantiers prioritaires.

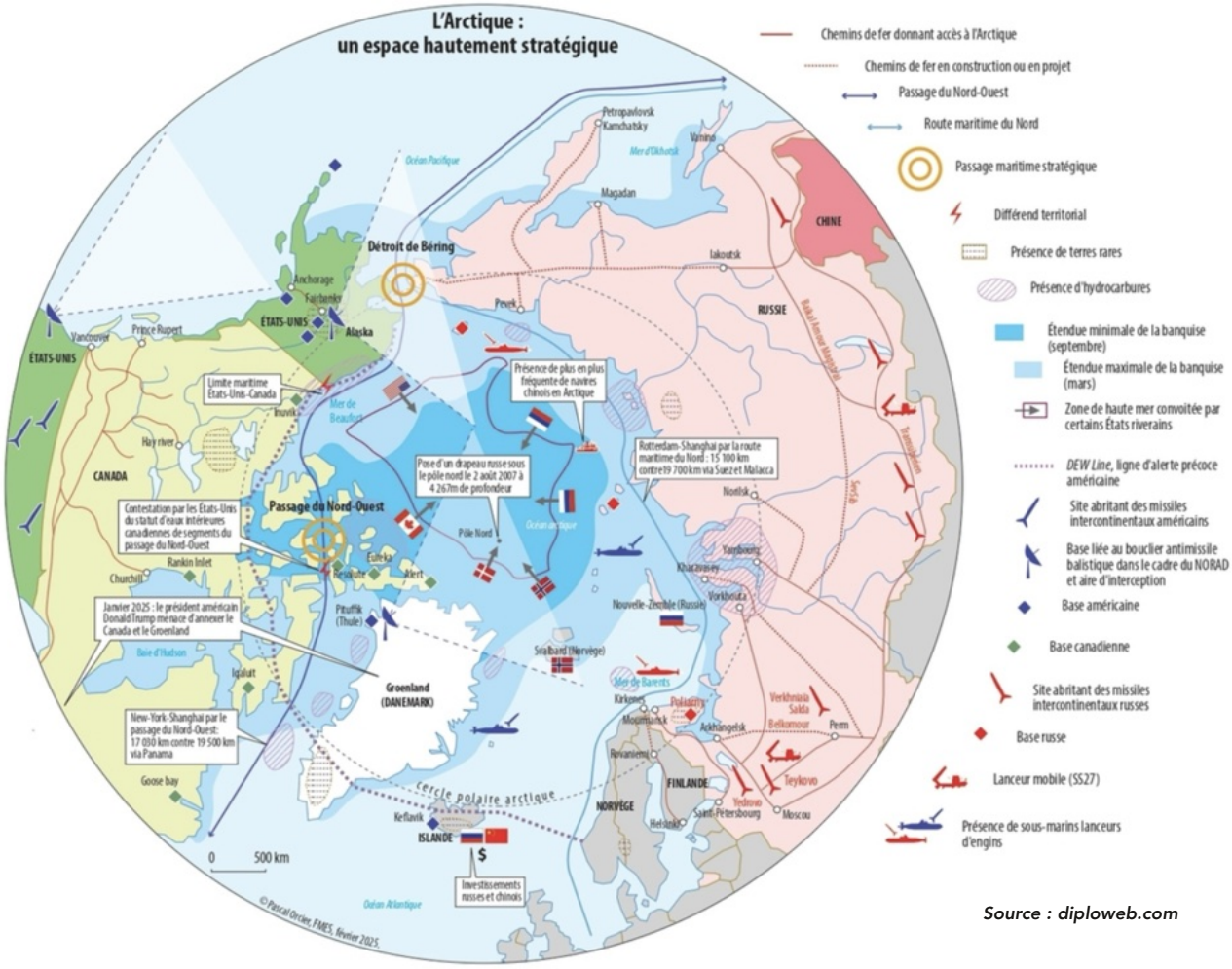
Un test pour l'Union européenne
Pour l'Union européenne, cette alternance représente une occasion importante. Candidate à l'adhésion depuis 2012, la Serbie reste confrontée à des insuffisances persistantes en matière d'État de droit et de fonctionnement démocratique. Bruxelles a salué les aspirations au changement tout en rappelant la nécessité de garantir des élections libres, un véritable pluralisme médiatique et l'indépendance des institutions.
Le mouvement étudiant a gagné les urnes. Il lui reste à gagner la confiance, en prouvant qu'il peut gouverner autrement que ceux qu'il a chassés.
Selon les premières projections, la Liste étudiante pourrait obtenir entre 135 et 140 sièges sur les 250 que compte le Parlement serbe, contre environ 105 pour le camp de Vučić.

Pour en savoir plus :
- *Serbie : où en est la procédure d'adhésion à l'Union européenne ? - Touteleurope.eu*
- *Serbie : Aleksandar Vucic reconnaît sa défaite aux élections législatives anticipées*
- *Déclaration conjointe du Haut-Représentant/Vice-Président Kallas et du Commissaire Kos sur les élections parlementaires anticipées en Serbie - Élargissement et voisinage oriental*

Pierre MANDON



L'Arctique au coeur d'enjeux stratégiques



Source : diploweb.com

Contigu à l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Asie et constitué de huit pays : Norvège, Suède, Finlande, Danemark (avec le Groenland), Islande, Russie, Etats-Unis (avec l'Alaska), Canada, regroupés au sein du Conseil de l'Arctique, ainsi que de mers, îles et archipels, l'Arctique partage des côtes avec six de ses « voisins ». Peuplé de quatre millions d'habitants, dont environ 600 000 autochtones, il se caractérise par une diversité politique, sociale, économique, culturelle, géographique et climatique.

L'Arctique, un territoire convoité :

Brigué par un certain nombre de puissances, principalement les Etats-Unis, la Chine, le Japon, la Russie, certaines pour ses ressources- pétrole, gaz, minerais -, d'autres pour ses infrastructures, ou pour les voies qu'il ouvre – la route de la soie polaire -, pour le rôle qu'il peut jouer dans la sécurité, l'Arctique représente un enjeu stratégique majeur. Non soumis à un traité multilatéral comme l'Antarctique, il n'est donc pas protégé, ce qui nécessite une intervention de l'Union Européenne pour préserver et améliorer son environnement. En 2002, sous la présidence danoise, apparaît pour la première fois la perspective d'une politique Arctique.
Le dérèglement climatique, avec l'augmentation rapide de la température et l'accélération de la fonte des glaces, rend possibles des perspectives économiques et commerciales, avec des voies maritimes internationales, des zones de pêche élargies, des ressources minérales et d'hydrocarbures encore non exploitées.
Dans le même temps il menace la banquise de disparition avant la fin du siècle.

Un sommet de l'UE pour le soutenir :

Hautement convoité, sa destinée a justifié la tenue d'un sommet les 14 et 15 septembre derniers en Finlande, plus proche voisine de la Russie et du cercle polaire. En présence de Donald Tusk premier ministre polonais, de Mette Frederiksen pour le Danemark, du chancelier allemand Friedrich Merz, du commissaire chargé des partenariats internationaux, Josef Sikela, de Jean-Noël Barrot, de la haute représentante de l'UE Kaja Kallas, les pays membres de l'UE ont voulu réaffirmer que « l'Union européenne a un intérêt direct dans la stabilité, la sécurité et le développement durable » du Groenland et de l'Arctique, et qu' « il convient de davantage prendre en compte la géopolitique ».
Une position d'autant plus importante que Donald Trump vise une prise de contrôle du Groenland, et qu'un accord de sécurité a été signé entre le Groenland, le Danemark et les Etats-Unis, permettant à ces derniers d'envisager d'y implanter deux bases militaires supplémentaires.
Par ailleurs, l'Arctique a pris une valeur considérable depuis

L'Arctique au coeur d'enjeux stratégiques (suite et fin)

l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui a renforcé sa présence militaire sur cette zone, rapprochant notamment ses capacités navales des territoires maritimes européens. D'autre part, Trump a besoin du Groenland pour faire face à la Russie et à la Chine qui l'investissent déjà. Pour mémoire cet «attachement» trouve ses racines dans le rachat du Groenland, par l'Amérique à la Russie, en 1867.

Cette situation et les risques qu'elle présente justifient la demande formulée à l'UE par douze états-membres de renforcer sa présence sur l'Arctique, d'afficher son soutien au Groenland par une aide économique et une coopération renforcées dans les secteurs de l'énergie et des matières premières.

La stratégie Arctique de l'UE :

La Commission européenne a pris appui sur les travaux induits consécutivement à cette sollicitation, pour construire sa future stratégie arctique, lors du sommet européen du 14 septembre dernier. Elle y inscrit notamment l'amélioration des capacités européennes d'intervention dans les conditions arctiques, avec le renforcement de la flotte européenne de brise-glace, auxquelles sont particulièrement vigilantes la Finlande et la présidente Ursula von der Leyen.

Avec un budget de deux cents millions d'euros, elle la développe autour de quatre axes :

- la sécurité,
- la lutte contre le changement climatique,
- le développement économique,
- l'amélioration des conditions de vie de la population locale (quatre millions d'habitants pour les huit pays).

Ils se traduiront par l'amélioration de la protection des infrastructures, la sécurisation des chaînes d'approvisionnement, la connectivité, notamment les capacités numériques et satellitaires.

Il s'agit, pour ce carrefour d'enjeux de défense, d'énergie, de commerces, de ressources, de faire preuve de résilience démocratique, et de renforcer la sécurité, notamment par la présence augmentée de l'OTAN, face aux ingérences étrangères. Pour l'Europe, cela signifie transformer sa présence en véritable capacité d'action.
Cette coopération entre l'Union européenne et l'Arctique, et le programme d'investissement qui l'accompagne s'inscrivent dans le cadre de la stratégie Global Gateway – lancée en 2021 par l'UE, et « destinée à développer des infrastructures durables et de qualité dans le monde entier », pour cette année et la suivante. Ils ont été annoncés lors d'une déclaration commune.

Colette MODION



Conseil européen des 15 et 16 octobre

Les dirigeants de l'UE réunis à Bruxelles ont abordé un grand nombre de sujets : la compétitivité, l'Ukraine, la République de Moldavie, le prochain cadre financier pluriannuel, le Moyen-Orient, la défense et la sécurité européennes, les migrations, l'élargissement et les réformes, ainsi que d'autres points, portant sur la région arctique, Ceuta et Melilla, un environnement numérique plus sûr, la conférence des Nations unies sur les changements climatiques et le droit international.

Pour une vue synthétique des principaux résultats, voir ICI.

Un bilan plus concis est accessible sur le site Vie publique.
On peut ainsi y relever que :

- concernant la **compétitivité**, confirmée comme une priorité du Conseil européen, « le Conseil souhaite notamment :
  - -la **suppression des "obstacles encore existants"** dans le cadre du **plan "Une Europe, un marché"** ;
  - -la **simplification de la réglementation** ;
  - -la **réduction des charges administratives** ;
  - -davantage d'**investissements**. »
- concernant l'**Ukraine**, « le Conseil a rappelé qu'un prêt de 90 milliards d'euros avait été accordé à l'Ukraine pour les années 2026-2027. Ainsi, à l'heure actuelle, plus de **45 milliards d'euros seront alloués à l'Ukraine en 2027**. Le Président ukrainien, Volodymyr Zelensky, a quant à lui indiqué lors de ce sommet avoir besoin d'au moins 70 milliards d'euros. »
- « Parmi les autres sujets traités, les dirigeants des États membres de l'UE souhaitent la **poursuite des négociations** afin de parvenir rapidement à un accord sur le **cadre financier pluriannuel 2028-2034**. »
- « concernant les **enjeux migratoires**, le Conseil européen a salué l'intention de la Commission européenne d'**élaborer un cadre d'urgence** et de lutter contre "toutes les formes d'instrumentalisation". »
- « Le Conseil européen a aussi souligné l'importance de **lutter contre les prix élevés de l'énergie et de renforcer l'autonomie de l'UE** dans ce secteur. »
- « Le Conseil européen a aussi relevé la nécessité pour l'UE de **renforcer sa politique de défense** et d'examiner rapidement le projet de règlement européen "**EU Kids Act**" visant à protéger les mineurs des dangers des écrans.

Point du MEF sur l'actualité européenne

Source : « L'Hebdo des membres » du Mouvement Européen France

Cybersécurité

Dans un rapport publié le 21 septembre 2026, la Cour des comptes européenne reconnaît les progrès réalisés ces dernières années dans la construction d'une architecture européenne de cybersécurité, notamment grâce au réseau des équipes nationales de réponse aux incidents informatiques (CSIRTs) et à EU-CyCLONe, chargé de coordonner les réponses en cas de crise cyber majeure. **Toutefois, la Cour estime que l'efficacité de ce dispositif reste freinée par plusieurs faiblesses importantes**, en particulier en matière de coopération et de partage d'informations entre les États membres. Selon la Cour, le principal point faible du système européen réside dans l'échange insuffisant d'informations sur les cybermenaces et les incidents. Alors que les attaques informatiques dépassent généralement les frontières nationales, les États membres ne partagent pas encore suffisamment rapidement ni suffisamment largement les informations dont ils disposent. Cette situation est aggravée par le retard pris dans la transposition de la directive NIS 2, qui renforce les obligations de coopération et de notification des incidents. À ce jour, seuls quelques États membres avaient respecté l'échéance de transposition fixée à octobre 2024 (Belgique, Croatie, Italie et Irlande). Par ailleurs, certaines législations nationales en matière de sécurité limitent encore les échanges d'informations sensibles entre pays. Ces obstacles se traduisent par un nombre très réduit d'incidents transfrontaliers signalés au niveau européen : en 2025, seulement quatorze incidents majeurs ont été notifiés par sept États membres à l'ENISA, l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité, située à Athènes. La Cour souligne également que l'architecture européenne gagnerait à être mieux coordonnée afin d'éviter les chevauchements de compétences. Elle observe notamment que certaines activités du Centre de situation cyber de la Commission européenne, créé en 2022, recoupent partiellement les missions déjà exercées par l'ENISA en matière de veille et d'analyse des menaces. Elle recommande donc d'examiner la possibilité de mécanismes communs pour l'acquisition et l'analyse des informations, afin d'améliorer l'efficacité globale du dispositif européen. Afin de renforcer la détection des incidents à dimension européenne, la Cour invite également la Commission et les États membres à veiller à ce que le futur point de signalement unique, prévu dans le cadre de la simplification de la réglementation numérique, soit en mesure d'identifier les incidents susceptibles d'avoir des conséquences transfrontalières. Enfin, le rapport examine le programme Europe numérique (DIGITAL). Si la Cour considère que les objectifs des projets financés sont pertinents, elle relève néanmoins des retards de mise en œuvre et des résultats parfois décevants. Pour mémoire, ce programme dispose d'un budget de 8,1 milliards d'euros sur la période 2021-2027, dont 1,4 milliard d'euros consacrés spécifiquement à la cybersécurité. En conclusion, la Cour des comptes européenne estime que l'Union européenne dispose désormais des principaux outils institutionnels.

Centres de données pour l'IA

La Commission européenne cherche à accompagner l'expansion rapide des centres de données en Europe par un label de durabilité fondé sur la transparence des performances énergétiques et hydriques, tout en reconnaissant explicitement le rôle des énergies renouvelables et du nucléaire parmi les sources d'énergie à faibles émissions pouvant contribuer à la transition énergétique du secteur. En effet, la Commission européenne a présenté le 21 septembre 2026 un acte délégué (c'est-à-dire une mesure d'exécution réglementaire pour mettre en œuvre le droit européen) établissant un label de durabilité pour les centres de données (data centers) situés dans l'Union européenne, dont le nombre est estimé à environ 2 800. L'objectif est d'améliorer la transparence concernant leur consommation d'énergie et d'eau, alors que ces infrastructures figurent parmi les secteurs dont la croissance est la plus rapide et ont consommé à elles seules environ 68 TWh d'électricité dans l'UE en 2024, selon les données disponibles de la Commission. Le système proposé repose sur une participation volontaire : les centres de données pourront communiquer des informations sur leur efficacité énergétique et leur gestion des ressources en eau afin d'obtenir une notation allant de A à G. La Commission a décidé d'inclure dans les critères du label l'ensemble des sources d'énergie à faibles émissions de carbone, y compris les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire, confirmant ainsi que le nucléaire sera considéré comme une source contribuant à la durabilité du secteur. La Commission souligne toutefois que la participation actuelle reste limitée: lors de la première phase de collecte des données, seuls 36 % des centres de données ont communiqué leurs informations à la base de données européenne. Comme il s'agit d'un acte délégué, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne disposent de deux mois pour examiner le texte et éventuellement s'y opposer, sans pouvoir l'amender. En l'absence d'objection, il entrera en vigueur le 11 décembre 2026. La Commission souhaite que les premiers labels soient attribués dès 2027. **Cette initiative intervient alors que l'Union européenne ambitionne de tripler sa capacité en centres de données au cours des cinq à sept prochaines années**. Parallèlement, la Commission prévoit pour le deuxième trimestre 2027 une réglementation fixant des normes minimales de performance des centres de données, destinées à définir un seuil minimal d'efficacité plutôt qu'un niveau d'excellence. Enfin, une consultation publique est ouverte jusqu'au 14 décembre 2026 afin de recueillir les contributions des parties prenantes, tandis qu'une première réunion d'experts est prévue le 15 octobre 2026 pour préparer ce futur cadre réglementaire.

L'Europe près de chez vous

Le Lycée Jean Puy, Ambassadeur du Parlement européen pour la Loire



L'établissement roannais intègre officiellement le RÉSEAU DES ÉCOLES AMBASSADRICES du Parlement européen qui compte quelque 2 000 établissements certifiés, 5 000 enseignants et près de 35 000 élèves ambassadeurs, seniors et juniors.

L'inauguration du label a marqué cette rentrée scolaire, permettant de favoriser les échanges de bonnes pratiques et de coopérer avec le Parlement européen, notamment via la plateforme ensemble.eu, au niveau européen, national et local. Il reconnait l'engagement de l'équipe pédagogique qui s'attache à donner des clés de compréhension et permettre aux élèves de s'engager en tant que citoyens éclairés et responsables par des actions collectives concrètes. Au cours des derniers mois, échange scientifique roumain et conférences thématiques ont enrichi une programmation rythmée par des activités pédagogiques sur les enjeux européens ; un **Point Info sur l'Europe** ; **des actions pour la Journée de l'Europe du 9 mai**, et des échanges réguliers avec **l'Espagne, la Grèce ou l'Allemagne**.



Les élèves Ambassadeurs et les acteurs territoriaux autour de Murielle Laurent, Députée européenne, lors de l'inauguration le 28 septembre dernier.

Un partenariat avec le réseau des acteurs de La Maison de l'Europe de la Loire-MDE42 permet à 13 élèves et 2 professeurs de participer au projet d'échange franco-allemand « *NextGen Kommune – Génération engagée ! Act Local – Pense global* » qui va se dérouler au Parlement européen du 20 au 24 novembre prochains.
Pour rappel, ce partenariat territorial engagé depuis l'été 2025 avait notamment permis aux élèves préparant Sciences Po, d'assister à la Table Ronde dédiée au Plan européen du Logement abordable, il y a un an à Veauche.
A cette occasion la délégation roannaise avait échangé avec Christophe Préault (Directeur de *Touteleurope.eu*, média de référence d'actualités européennes) et découvert l'exposition sur la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne du Mouvement Européen Loire, en attendant d'autres actions à venir.

Le saviez-vous ?

Le Glossaire de l'Europe
Mécanisme de conditionnalité, principe de subsidiarité, droit d'initiative… les termes de l'Union européenne sont parfois pour vous des énigmes ?
Toute l'Europe a réalisé un glossaire régulièrement enrichi et actualisé, des principaux termes.
Des "Lire aussi" permettent d'aller plus loin et de compléter vos connaissances.

Idées lecture :

Au fil des numéros d'EuropaLoire, nous abordons rarement l'Europe par sa géographie, sauf avant l'été via les guides touristiques. Elle est pourtant très diversifiée entre paysages ruraux, urbains, maritimes, ses plaines, ses montagnes.

Nous vous proposons ici une sélection de beaux livres sur les montagnes d'Europe.



A la rencontre des montagnes d'Europe : de l'Islande à l'Italie, par Hugo Grandnicolas. Editions Glénat, 2026.
L'auteur, photographe, raconte, à la première personne, un road trip de 60 000 kilomètres, à travers vingt-trois pays et les plus beaux reliefs européens.



Agenda à travers les montagnes d'Europe, par Johan Lolos.
Editions Glénat, 2019.
Un road trip de cinq mois, vers les plus hauts lieux de quinze pays européens.



Les plus belles montagnes d'Europe : une nature préservée, par Stefan Hefele et Daniel Kordan.
Editions Glénat, 2024, Collection Beaux livres de montagne.
Les photographies, superbes, invitent à « lire » ces paysages de montagnes d'Europe du nord, de l'est, de l'Atlantique à la Méditerranée…



Les 800 plus hauts refuges des Alpes : France, Suisse, Italie, Autriche, Allemagne, Slovénie par Anthony Felber.
Editions Hachette, 2024.
Un recueil historique, technique, itinéraires inclus, à la découverte des refuges, des « châteaux montagnards ».

Colette MODION



EuropaLoire



Le ***Mouvement Européen France*** *est une association créée en 1949.*
Transpartisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe
et de faire vivre un débat public pluraliste.
Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France),
désireux de défendre le projet européen.

Pour nous contacter : ***loire@mouvement-europeen.eu***

Directrice de la publication : *Marthe-Claire Portran*
Comité éditorial : *Colette Modion, Pierre Mandon,*
Daniel Imbert-Magand, Michel Lefrançois.

Pour adhérer au Mouvement Européen, ou faire un don : ***https://mouvement-europeen.eu/***

Mouvement
Européen
Loire